

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Xavier DUCY, Gérard BOURG, Philippe BECQUEMONT, Cyril REMEUR, Mauricette HENRI

Absents excusés : Thérèse GUILLARD, Jeanne GONCALVES

Absente non excusée : Pierrette LAVAL

Secrétaire : Mauricette HENRI

---

Monsieur Le Maire constate la présence de 7 personnes. Monsieur Le Maire rappelle l'ordre du jour et déclare la séance ouverte.

### **DELIBERATION 2017 – 31** : Indemnités du comptable pour l'année 2017

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution aux comptables non centraliseurs du trésor des indemnités allouées par les collectivités pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable.

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités de confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accorder une indemnité de conseil pour l'année 2017 à Monsieur Charles HOARAU, receveur municipal, d'un montant de 247,10€ brut soit 225,21€ net.

### **DELIBERATION 2017 – 32** : Choix du prestataire pour les travaux de renforcement de voirie

Monsieur Le Maire rappelle que le budget voté à l'article 2151 « réseau de voirie » a été inscrit pour la somme de 45 000€. Cette somme correspond aux travaux de renforcement de voiries du chemin de la bruyère et de la route gardin bourges.

Une subvention DETR a été accordée à hauteur de 21 498,00 euros pour les travaux de renforcement des voiries pour le chemin de la bruyère, la route Gardin bourges, le chemin saule le breuil et le chemin de la bruyère Hauvel. Les travaux de ces 2 derniers chemins seront réalisés en 2018.

Cependant afin d'éviter une lourdeur administrative, il a été demandé un devis pour l'ensemble des 4 chemins.

Monsieur Le Maire présente 3 devis - l'entreprise Colas, l'entreprise Eiffage et l'entreprise VARIN - et procède à l'ouverture des plis :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
COLAS	66 010,00	79 212,00
EIFFAGE	55 325,50	66 390,60
VARIN	70 565,40	84 678,48

Après analyse des devis et débat, le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux de renforcement de voirie à l'entreprise EIFFAGE.

Les membres du conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 55 325,50€ HT soit 66 390,60€ TTC et à faire exécuter les travaux de renforcement de voirie du chemin de la

bruyère et de la route gardin bourges avant la fin d'année 2017. Le chemin saule le breuil et le chemin de la bruyère Hauvel seront inscrits au budget et à exécuter sur l'année 2018.

**DELIBERATION 2017 – 33** : Choix du prestataire pour les travaux de ravalement de la mairie

Monsieur Xavier DUCY, en charge de ce projet, explique au membre du conseil qu'il n'a pu obtenir qu'un devis à ce jour.

Monsieur Le Maire propose aux conseillers de reporter cet ordre du jour au prochain conseil afin d'avoir de comparer et faire un choix.

A l'unanimité le conseil accepte.

**Questions diverses**

\* Réflexion sur le PLUI

Monsieur Le Maire explique que Lors de l'assemblée des Maires du 18 mai dernier, il a été présenté un tableau listant plusieurs documents nécessaires à la Communauté de Communes pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

Liste
Diagnostic de prévention des risques d'incendies
Inventaire des marnières connues
Repérage des artisans et commerçants sur les zones N et A
Préparer et vérifier le schéma directeur d'assainissement
Identifier les réserves foncières pour les réserves incendies et les conditions de circulation
Repérage des terrains dont leurs destinations peuvent être mutables (STECAL – zones U et Au)
Repérage des bâtiments dont la transition est possible en fonction des critères retenus
Définir les zones A ainsi que l'identification des sièges d'exploitations et les enjeux agricoles
Identifier les zones Np le long des ruisseaux, zones forestières, fonds de vallées et flanc de coteaux
Déterminer les espaces collectifs sur les communes structurantes
Identifier les zones de ruissellement

L'ensemble de la liste a été traité. Monsieur Le Maire souhaite abordé un sujet avec les membres du conseil : Sur l'ensemble des documents demandés, on sollicite le repérage des terrains dont leurs destinations peuvent être mutables (STECAL – zones U et Au).

Monsieur Le Maire a été sollicité par 4 propriétaires qui souhaiteraient voir leurs parcelles changer de destination. Après un tour de table, les conseillers autorisent Monsieur Le Maire à indiquer au service urbanisme de l'intercommunalité, les n° des 4 parcelles qui ont fait l'objet d'une demande de changement de destination.

\* Information concernant la date de départ de l'agent technique

Suite aux différents entretiens que Monsieur Michel COUTANCE a pu avoir avec les caisses de retraite, il a informé Monsieur Le Maire que sa date de départ en retraite sera en fin d'année 2018.

\* Détermination des prochains Conseils Municipaux

Les prochains conseils auront lieu les :

- 18 Octobre à 19h00
- 14 Novembre à 19h00
- 12 Décembre à 19h00

Monsieur Le Maire propose un tour de table avant de clôturer la séance :

Monsieur Gérard BOURG demande la parole pour informer que des véhicules vont de très vive allure dans le chemin saule le breuil et qu'il y a danger imminent (présence d'enfants).

Monsieur Le Maire propose de faire un arrêté de circulation à 30 km/h, d'y apposer un panneau de limitation de vitesse accompagné d'un symbole « attention enfants ».

Monsieur Jacques AUBER fait remarquer que les conteneurs destinés aux locataires de la salle des fêtes, servent également à des personnes extérieures. De ce fait, les locataires se plaignent de ne pas pouvoir déposer leurs ordures aux endroits dédiés.


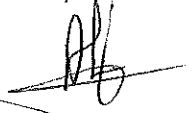
Monsieur Jacques AUBER demande l'autorisation d'installer sur les 2 conteneurs des cadenas permettant uniquement l'ouverture aux locataires de la salle. Monsieur Le Maire répond favorablement à cette requête.

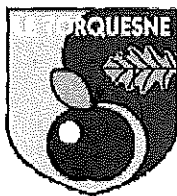
Concernant la salle des fêtes, Monsieur Le Maire propose une réflexion pour établir un règlement intérieur et revoir le montant de la caution de garantie. Le règlement permettant de s'assurer d'une bonne utilisation de la salle ; la caution de garantie assurant sa propreté. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Monsieur Le Maire signale une recrudescence de plaintes concernant l'aboiement des chiens dans la commune. S'agissant d'un problème de bon voisinage, il propose qu'un encart dans le journal communal rappelle la conduite à tenir pour un bon rapport entre voisins.

Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'un flyer va être distribué, rappelant l'obligation d'élaguer les haies sous peine que la commune agisse pour le compte du propriétaire qui transgresse à ce devoir.

L'ordre du jour est achevé, la séance est levée à 21h00.

Sylvain MARIE 	Jacques AUBER 	Xavier DUCY	Thérèse GUILLARD Absente excusée	Jeanne GONCALVES Absente excusée
Philippe BECQUEMONT	Gérard BOURG	Cyril REMEUR	Pierrette LAVAL absente	Mauricette HENRI



Mairie de LE TORQUESNE

Monsieur MARIE Sylvain  
94 route du Calvaire

14130 LE TORQUESNE

LE TORQUESNE, le 29 août 2017

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal ordinaire, qui aura lieu à la **mairie**, le mardi **19 septembre 2017**, à **19h00** et dont vous voudrez bien trouver l'ordre du jour ci-dessous :

01 – Indemnité du comptable 2017

02 – Choix du prestataire pour les travaux de renforcement de voirie

03 – Choix du prestataire pour les travaux de ravalement de la mairie

Questions diverses :

- Réflexion sur le PLUI
- Information concernant la date de départ de l'agent technique
- Détermination des prochaines dates de Conseil

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Monsieur Sylvain MARIE

